

PERIN & C^{ie}
BÉTONS INDUSTRIELS



TECHNIBLOC®

BLOCS - PAVÉS - RTH 85 - BORDURES
TOUS PRODUITS BÉTON - BÉTONS PRÊTS A L'EMPLOI



13

Règlement produits de construction (UE) 305/2011
NF EN 998-2

Déclaration des performances

DDP PERIN-7

1. Code d'identification unique du produit type :
Mortier pour le montage (recette) d'éléments de maçonnerie.
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction :
Voir marquage sur bon de livraison.
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Mortier d'usage courant (G) de recette destiné à être utilisé dans des constructions extérieures ou intérieures soumises à des exigences structurelles.
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :
PERIN ET CIE Redon, 102 rue de Vannes, 35600 REDON
LE NEILLON Marc, Directeur Général
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction :
Système 4
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :
Ne nécessite pas l'intervention d'un organisme notifié
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :
Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Dosage des constituants (en % pondéral)	Ciment : de 8.5 à 20.5% Sable : de 79.5 à 91.5%	NF EN 998-2
Teneur en chlorures	De 1.38 à 3.84% Cl(1)	
Réaction au feu (seulement pour les blocs de coffrage destinés à être utilisés dans des éléments soumis à des exigences en matière d'incendie)	Classe A1 (2)	
Absorption d'eau	PND (3)	
Perméabilité à la vapeur d'eau	PND (valeur tabulée selon EN 1745) (4)	
Conductivité thermique	PND (valeur tabulée selon EN 1745) (5)	
Durabilité (résistance au gel/dégel)	PND	

(1) Obligatoire uniquement dans le cas d'utilisation en maçonnerie armée. Dans les autres cas, la mention PND peut être utilisée.

(2) La classe A1 ne requiert pas d'essai particulier

(3) Obligatoire uniquement dans le cas d'utilisation dans des constructions extérieures directement exposées aux intempéries. Dans les autres cas, la mention PND peut être utilisée.

(4) Obligatoire uniquement dans le cas d'utilisation dans des constructions extérieures. Dans les autres cas, la mention PND peut être utilisée.

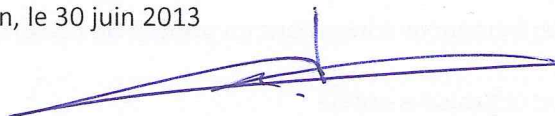
(5) Obligatoire uniquement dans le cas d'utilisation dans des constructions soumises à des exigences thermiques. Dans les autres cas, la mention PND peut être utilisée

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par Marc LE NEILLON

A Redon, le 30 juin 2013



Sté PÉRIN et C
102, rue de Vann
35600 REDON
Tél. : 02 99 72 65
Fax : 02 99 72 17